

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	13 »
Trois mois, —	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre):

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir, —	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — omnibus.	
4 — 44 — — — soir, —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

M. Thiers ne néglige rien. Il inspecte Saint-Cyr; il surveille les baraquements militaires; il écrit à son cher Valzè, il ira tout-à-l'heure marier M^{lle} Poyer-Quertier. Mais ce sont là petites choses que M. Thiers conduit prestement. Il est une autre affaire qui lui donne plus de tracas, qui lui tient tout-à-fait au cœur et qu'il voudrait bien voir réussir: c'est l'établissement définitif du provisoire dont il est le chef républicain. Notez que la Chambre sera réinstallée dans un mois; que ses tendances ne sont pas républicaines, et qu'une récente correspondance insérée au *Journal des Débats* signifiait à M. Thiers, au nom de M. Saint-Marc Girardin, les répugnances de la majorité à changer le provisoire, si ce n'est pour proclamer la monarchie.

Ce que peut valoir la monarchie des *Débats*, c'est autre chose, et nous ne voulons pas l'examiner ici. Le fait est que M. Thiers n'est pas sûr de son terrain, qu'il prévoit des résistances qui l'irritent, et qu'il voudrait bien à l'avance les annuler par des manœuvres qui sont dans les moyens ordinaires, auxquels recourt son habileté. Pour cela, il convenait d'indiquer le futur programme du cabinet; mais qui se chargerait d'attacher le grelot? Personne n'y était plus propre que le secourable M. Pessard.

Donc, il y a trois jours, M. Pessard, avec des airs d'innocence parfaite, examinait à son tour la question qui préoccupe plus ou moins tout le monde, depuis que les journaux bonapartistes ont mis en avant l'idée du plébiscite. Bien entendu, M. Pessard repousse avec horreur ce procédé révolutionnaire ou despotique (nous ne savons quel qualificatif il y attache). Révolutionnaire et despotique rendrait peut-être aussi bien sa pensée que la nôtre. Donc, point de plébiscite, dit M. Pessard; mais alors, que faire? Et notre officieux examine les autres solutions; il pèse tout, fait le dégoûté, va, revient, dit ceci, puis cela; et enfin, d'un air parfaitement dégagé, il laisse glisser son moyen inspiré:

M. Thiers sortirait-il de son rôle et manœuvrerait-il à ses engagements en proposant à la Chambre, à la reprise de la session, les trois mesures suivantes:

- 1^o Affirmation de la République;
- 2^o Loi électorale impliquant la permanence de l'Assemblée actuelle, avec obligation pour elle de se renouveler indéfiniment, par fractions d'un tiers ou d'un quart de ses membres, soit chaque année, soit tous les deux ans;
- 3^o Mise à l'étude immédiate des principales bases constitutionnelles du gouvernement républicain.

En dix articles, le plus gros œuvre de la Constitution serait fait, et il ne resterait plus que des travaux d'aménagement et de détails, pour lesquels on ne peut pas se passer de la collaboration du temps.

Naturellement, le public est stupéfait. Son premier mouvement était de rire. Son second est de songer, Pessard! Le *Soir*! Hum! se dit-on, il

doit y avoir de l'officiel là-dessous. Et l'on creuse, et les journaux bonapartistes se prennent furieusement à l'officieux, qui rit du tapage et de son succès. Cependant, M. Thiers se frotte les mains. Allons, se dit-il, cela ne débute pas mal. Pessard, mon ami, que l'on vous embrasse. Simon, accordez une larme à Pessard. Le cher enfant, fait-il assez bien sonner son grelot! Parions qu'avant un mois la Chambre trouvera l'opinion ralliée tout entière au programme Pessard, et alors il n'y a pas de Saint-Marc Girardin qui tienne. Le *Journal des Débats* lui-même mettra les pouces. En attendant, ne négligeons rien pour assurer le succès. Si, par exemple, le *National*, le *Siècle* et quelques autres journaux encore inséraient une petite note ainsi conçue:

« Il nous revient de plusieurs côtés que le système de renouvellement annuel et par tiers de l'Assemblée gagne de toutes parts du terrain, aussi bien dans la gauche républicaine que dans les conseils du gouvernement.

» Nous nous en félicitons, car ce serait le vrai moyen d'éviter aucune nouvelle secousse. »

Eh! mais justement, le *National* d'aujourd'hui contient une note pareille, mot pour mot. Quel fin courtisan, ce La Bédollière! Il devine avant d'être conseillé. Prenez garde qu'il vous supprime dans le poste de confiance, Saint-Hilaire!

Cessons de rire. Tout ceci est sérieux. L'intrigue se noue et les députés de la majorité feront bien de surveiller, en attendant qu'ils avisent.

AUGUSTE ROUSSEL.

LES COMLOTS.

Sous ce titre, on lit dans *Paris-Journal*:
Qui trompe-t-on ici?

Il n'était question naguère que de la grande conspiration bonapartiste, dénoncée chaque matin par le *Journal des Débats*, avec l'acharnement de gens qui signalent les menées du voisin à la police pour faire plus à l'aise leurs coups chez eux.

A présent, c'est un complot orléaniste qui est dans l'air.

M. le duc d'Aumale vient d'arriver à Paris.

En apparence, rien de plus simple.

Voici où la chose se complique:

On dit qu'autour de M. le duc d'Aumale il se prépare un édition nouvelle de la *meilleure des républiques*, revue, corrigée et peut-être inspirée par M. Thiers lui-même.

Nous ne faisons que répéter ce qu'on dit. Nous savons que M. Thiers a tenu l'autre jour ce langage aux conseillers généraux de Seine-et-Oise: « J'ai reçu de mon pays le dépôt d'une forme de gouvernement; ce dépôt je le lui rendrai intact. » Donc, si le Président a reçu du pays la République tout court à garder, M. Thiers ne saurait être admis à lui rendre la *meilleure des républiques*, façon 1830.

Et qui oserait douter de la parole de M. Thiers?

Mais, on n'en dit pas moins... beaucoup de choses, que le devoir le plus sacré du publiciste

nous impose de recueillir et d'exposer en toute franchise, ne fût-ce que pour fournir au gouvernement l'occasion de dissiper ce brouillard.

On dit que M. le duc d'Aumale, passant la jambe (excusez la trivialité du mot) ou faisant le lit à son neveu, le comte de Paris, deviendrait lieutenant-général de la République, comme son père fut lieutenant-général du royaume, il y a 40 ans, — en attendant mieux.

On dit que si l'œuvre de la réorganisation judiciaire, administrative, militaire et morale de la France n'a guère marché pendant les vacances parlementaires qui devaient être si fructueuses en bons travaux et en avantages pratiques pour le pays, c'est qu'on passe le temps à recruter, parmi les députés épars, les nouveaux 221, et à chercher dans l'armée un chef disposé à ouvrir, au bénéfice de l'intrigue orléaniste, l'ère des *pronunciamentos*.

Que deviendraient dans tout cela M. le comte de Chambord et la fusion?

Baste! c'est la moindre des choses: il faut n'avoir pas lu une histoire de 1830 pour croire que le respect des droits de la parenté puisse gêner jamais les d'Orléans.

En présence de ces bruits que fera le gouvernement de M. Thiers?

Tout au moins, il vaudra rassurer par des explications l'opinion publique, lui qui, pour moins que cela, a dirigé sur la Corse l'expédition de terre et de mer commandée par M. Charles Ferry, dont on affirme que le coût se monte à 2 millions 700 mille francs.

Il est vrai que nous sommes si riches!

L'heure de la modération est venue: le *Rappel* en sait quelque chose et il reparait. Son premier numéro contient un phœbus de M. Victor Hugo, qui nous apprend que « la France est suprême parce qu'elle est ailée et lumineuse. »

Il réclame l'amnistie:

« L'amnistie tout de suite! l'amnistie avant tout! Lions l'artère, c'est le plus pressé. »

La raison qu'il donne est péremptoire:

« Regardez le pavé, dit-il, il vous conseille l'amnistie. Les amnisties sont des lavages. Tout le monde en profite. »

Là-dessus, papa Hugo, « l'écrivain vétéran, absent des luttes de la presse », enfourche son vieux dada de l'abolition de la peine de mort.

Le bonhomme a perdu la mémoire. Il ne se souvient plus de ses anciens sarcasmes contre l'inopportunité de cette sainte proposition portée frauduleusement aux Chambres en 1831, pour sauver, disait-il, la vie aux ministres de 1830. Les pétroleurs de 1871, à la bonne heure! pour leur salut, on peut commettre la sainte proposition, la renouveler et l'étendre, car M. Hugo ne demande pas seulement l'abolition de la peine de mort, il demande la suppression de la guerre.

L'horloge du pauvre poète a toujours retardé. La suppression de la guerre était le thème favori de l'opposition sous l'empire: elle a causé bien des hoquets et des renâclements à M. J. Favre; elle a coûté bien des larmes à M. Jules Simon.

Dans les derniers temps de l'empire et sous la protection de M. Duruy, on avait organisé à Paris des exercices littéraires, où les professeurs de l'Université montraient sur les planches des théâtres et introduisaient devant la rampe les comédiens et les comédiennes. On appelait cela les matinées littéraires; et les jeunes lycéens s'y donnaient parfois rendez-vous pour siffler en sûreté leur professeur de rhétorique, quand celui-ci, après avoir été trop sévère la semaine, s'aventurait le dimanche à monter sur les planches et à y célébrer derrière la rampe les mérites de quelque tragédie de Voltaire ou les grâces de certaine comédienne.

Cette promiscuité du théâtre et de l'enseignement n'avait rien qui répugnât au public, et les matinées littéraires ont été assez suivies pendant quelque temps. Un ancien professeur ayant échangé la chaire pour la critique théâtrale, M. Sarcey, jadis de Suttières, était le grand héros de ces matinées. Il a voulu les reprendre ces jours-ci; mais « l'heure de la modération » s'y est opposée.

M. Sarcey s'en étonne. On aurait bien cependant quelques bonnes raisons pour ne pas revoir trop tôt cette assez scandaleuse association des membres de l'enseignement public et des interprètes de la comédie. Toutefois, après la liberté laissée au *Rappel*, on ne voit pas pourquoi l'on incommoderait M. Sarcey. On lui dit que le temps actuel exigeait du calme, c'est pour cela qu'on laisse reparaitre le *Rappel*, qui tient en poche l'autorisation ministérielle de donner des nouvelles authentiques de Rochefort.

Le *Journal officiel* publie un décret annulant diverses déclarations des conseils d'arrondissement de Lyon, Montpellier, Perpignan et Aix.

Une note insérée au même journal dit que le gouvernement ne peut pas permettre qu'on agite la France en prétendant que l'armée est mal logée, mal nourrie, exposée à des maladies.

Le *Journal officiel* dément formellement ces bruits et en démontre la fausseté par des détails sur l'alimentation saine et abondante de l'armée et sur la santé excellente des soldats.

Un tiers de l'armée de Paris seulement est campée sous des baraques, et ces baraques sont chauffées.

Toutes les précautions ont été prises pour assurer le confort et l'instruction des soldats.

Le *Journal officiel* conclut en disant que le gouvernement usera des pouvoirs que lui donne l'état de siège, si on l'y oblige, pour empêcher que la nation ne soit indignement trompée sur un sujet si grave.

La *Gazette des Tribunaux* dit que M. Thiers a reçu M. Victor Hugo, avec lequel il a eu une longue conversation, sur la demande faite par M. Rochefort, pour une commutation de peine.

M. Thiers a répondu qu'il ne pouvait prendre aucun engagement, la commission des grâces étant souveraine.

On nous assure, dit le *Journal de Paris*, que le gouvernement, en prévision d'une tentative éven-

tuelle de débarquement de l'empereur déchu, fait surveiller la Manche par de petits avisos à vapeur, au nombre de douze. On nous cite, parmi ces bâtiments, l'*Ariel*, le *Pélican*, etc.

L'insurrection algérienne paraît enfin terminée.

On s'occupe des élections prochaines.

L'enquête sur les capitulations marche lentement. La commission n'a encore tenu jusqu'ici qu'une ou deux séances, une par semaine.

La première affaire mise en jugement a été, par ordre de date, celle de la place de Marsal, commandée par le capitaine Leroy.

Le jugement, rendu après l'interrogatoire, est resté secret; mais il a dû être favorable au capitaine Leroy, qui avait bien soixante canons pour défendre la place, mais pas un seul artiller à son service.

La place s'est rendue après l'unique coup de canon tiré par le commandant lui-même, pour l'honneur des principes militaires.

Il y a encore plusieurs capitulations de petites places à juger avant celle de Sedan.

Le ministre du commerce anglais a reçu ce que l'on peut appeler l'ultimatum de M. Thiers dans la question de la révision du traité de commerce.

Le gouvernement français a décidé de rien modifier dans ses propositions, qui sont les suivantes :

Les charbons et le matériel de chemins de fer continueront à être admis en France aux droits actuels.

Le coton, le lin, la laine, bruts, filés ou tissés, ainsi que les spiritueux et la bière, seront soumis à une surtaxe additionnelle de 20 pour cent.

UNE LETTRE DE GARIBALDI.

Garibaldi vient d'adresser au rédacteur du *Rappel* la lettre suivante :

« Mon cher François Hugo,

» Je salue de toute mon âme la renaissance du *Rappel*.

» J'entends saluer avec elle le réveil de cette noble France, que le despote et le prêtre ont tenté en vain de traîner dans leur boue sanglante.

» Individu, famille, patrie, fédération des races latines, — ce sont encore là des idées trop restreintes. L'humanité, voilà la grande idée, digne d'un journal tel que le *Rappel*, qui rentre dans la lice pour soutenir les droits des classes souffrantes et des trop nombreuses victimes qu'elles comptent malheureusement sur toute la surface de la terre.

» Le joug clérical secoué, — l'armée citoyenne substituée à l'armée permanente, — l'indépendance administrative de la commune placée aussi haut que l'indépendance de l'individu, de la famille ou du pays, — ce sont là les grands principes que défendait au fond l'instinct de la brave population de Paris, dans cette malheureuse lutte fratricide. Pourquoi faut-il que, dans toutes les révolutions populaires, les meilleurs ne soient pas ceux qui se jettent au gouvernail de la cause publique ! Tous les peuples n'ont pas le bonheur de trouver des Washington. Puis, — vous êtes à même de le savoir mieux que personne, — la réserve modeste et fière, inséparable de la vraie grandeur, est plutôt portée à se dérober qu'à se mettre en avant. En attendant, les ambitions et les médiocrités bruyantes s'étalent, s'imposent, flattent ou trompent le peuple, et le poussent dans la fausse voie.

» N'importe ! quand la stupeur des récentes catastrophes sera dissipée, quand le dégoût des honnêtes gens aura rejeté dans le silence les croisements de la presse vénale, le monde rendra justice à cet héroïque peuple de Paris, pour lequel j'ai, toute ma vie, nourri un amour fraternel.

» Mes salutations affectueuses à nos amis.

» Je suis toujours

» Votre dévoué G. GARIBALDI.

» Caprera, 16 octobre 1871.

PROPHÉTIES.

L'un de nos abonnés, lisens-nous dans la

France nouvelle, nous envoie plusieurs prophéties curieuses, accompagnées de réflexions fort sages que malheureusement l'exiguïté de notre format ne nous permet pas d'insérer.

De l'une de ces prophéties, imprimée en 1857, dans un livre intitulé : *Les Trois Règnes*, nous extrayons ce qui suit :

« Cette contre-révolution se fera, non par des étrangers, mais par deux partis qui se feront une guerre à mort; le sang ruissellera dans plusieurs grandes villes; on se croira à la fin du monde dans plusieurs endroits.

» Cette épouvantable catastrophe sera de courte durée; elle s'étendra dans toute l'Europe.

» L'Angleterre en particulier éprouvera une révolution plus terrible que la première révolution française et même ce sera la France, pacifiée avant elle, qui l'aidera à recouvrer le calme.

» Pendant cette catastrophe une grande ville sera détruite, et, 20 ans plus tard, un enfant se promenant sur son emplacement dira: Qu'est-ce que cet endroit? et son père répondra: Ici il y avait une grande ville qui a été détruite, à cause de ses crimes.

» On voudra détruire la religion de fond en comble, mais on n'aura pas le temps; il n'y aura qu'un moment entre ces deux cris: Tout est perdu! — Tout est sauvé! et la contre-révolution sera faite.

» Ceux qui auront vu la première révolution de la France et verront cette dernière, remercieront Dieu de les avoir réservés pour voir un si beau triomphe de son Eglise, qui sera le dernier sur la terre.

» On reconnaîtra que cette catastrophe sera proche quand l'Angleterre commencera à s'ébranler, et aussi quand tout sera tellement brouillé qu'on croira le monde abandonné de la Providence.

Cette prédiction, imprimée en 1857, est assurément fort étrange.

Cependant, pour dire ici toute notre pensée, nous n'avons foi que dans les prophéties authentiques des saints, et nous croyons qu'il faut se défier des prédictions qui se colportent aujourd'hui de tous côtés.

Mais ce à quoi nous attribuons une certaine importance, c'est à cet instinct prophétique dont parle M. de Maistre et dont les peuples ont toujours fait preuve à l'approche des grands événements.

Or cet instinct se manifeste aujourd'hui et nous annonçait, après une terrible et courte épreuve, un triomphe splendide de la justice et de la vérité. Puisse-t-il n'être pas trompé!

UNE FAMILLE LORRAINE.

Voici une anecdote bien touchante de l'émigration lorraine qui nous a été racontée, dit le *Siècle*, par un de nos amis :

« Un officier français était allé passer quelques jours à Metz, dans sa famille. Il se préparait à retourner à son régiment et prenait son billet au guichet de la gare.

» Derrière lui se trouvait une pauvre famille de paysans, composée du père, de la mère et des trois enfants en bas âge. Le père regardait l'officier d'un air assez embarrassé et paraissait hésiter à lui parler. Tout d'un coup, faisant un effort sur lui-même :

» — Monsieur, dit-il, vous êtes Français, et vous allez à Paris? Si j'osais, je vous demanderais un service.

» — Lequel, mon ami, répondit l'officier d'un ton bienveillant.

» — Je vais, comme vous, à Paris, reprit notre homme enhardi, et j'ai très-peu d'argent. Les enfants au-dessous de huit ans ne paient pas le prix des places si on les tient sur les genoux. Ma femme prendra ma petite fille, moi, l'un de mes garçons; seriez-vous assez bon pour prendre le plus petit?

» — Volontiers, mon ami, répondit l'officier en souriant, le service est léger; je croyais que vous m'auriez demandé davantage.

» Le paysan se confondit en remerciements.

» On monte en chemin de fer; l'officier, qui avait un billet de première classe, entre sans rien dire dans un wagon de troisième. On arrive à Pagny-sur-Moselle, qui, hélas! est aujourd'hui

la dernière station française, et l'on change de train.

» En route la conversation s'engagea; — Qu'allez-vous faire à Paris? demanda l'officier. — Dame, Monsieur, nous n'en savons rien; nous quittons notre pays parce que nous ne voulons pas être Prussiens. Une fois là-bas, à la grâce de Dieu. Notre maisonnette a été détruite le 18 août par les obus, notre petit champ dévasté, je l'ai vendu à vil prix; j'ai pris avec moi ma femme et mes enfants, et jamais je ne reviendrai dans mon pays tant que les Allemands y seront encore. — Mais cependant reprit l'officier, j'ai entendu dire que les Lorrains qui avaient eu à souffrir de la guerre allaient être indemnisés. Pourquoi n'avez-vous pas attendu? — De l'argent prussien, jamais, monsieur, il me brûlerait les doigts. — Mais enfin, qu'allez-vous faire à Paris, où vous ne connaissez personne, et sans argent? — Pardon, j'ai encore quarante-cinq francs, grâce à votre obligeance. Je tâcherai de me placer chez un jardinier; et puis j'aime mieux mourir de faim là-bas, que de vivre bien en Prusse. Pensez, Monsieur, si je n'avais pas pris le parti d'émigrer, mes enfants auraient pu devenir soldats de l'Allemagne et combattre contre la France, Quelle honte.

» L'officier ému ne trouva plus rien à répondre à ce brave homme; seulement, en descendant à Paris, il lui glissa dans la main deux petits billets de banque qui furent acceptés avec reconnaissance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le *Journal officiel* donne les renseignements suivants sur les fédérés détenus :

Le nombre total des jugements rendus, à la date du 31 octobre, s'élève à 596.

L'instruction est entièrement terminée dans les ports.

Il y a eu, du 26 au 31 octobre, 421 ordres de mise en liberté expédiés, ce qui en porte le total au chiffre de 10,244.

Le 17^e conseil a commencé à siéger à Versailles le 2 novembre, ce qui élève à quinze le nombre des conseils actuellement en activité.

Les neuf conseils siégeant pendant le mois d'octobre ont rendu 400 jugements.

— Le procès des assassins des généraux Ledru-Rollin et Clément Thomas a commencé devant le sixième conseil de guerre; il a été procédé à l'interrogatoire de trois des accusés : Verdagner, ex-sergent au 88^e régiment de marche, commandant sous la Commune du 91^e bataillon, et les filles Dagase et Bonnard.

— Le 4^e conseil de guerre a condamné à mort M. Quesnel, coupable de participation à l'insurrection et aux incendies.

— La nouvelle du désarmement immédiat des gardes nationales se confirme, disent plusieurs journaux. C'est à M. Casimir Périer que nous le devons. Le ministre de l'intérieur a donné les ordres les plus précis. D'après le *Messenger*, quelques préfets ayant témoigné à cet égard un peu de mollesse, le ministre les a informés qu'il y allait de leur position personnelle s'ils s'arrêtaient plus longtemps devant les obstacles qu'ils ont pu rencontrer.

— Le désarmement de la garde nationale de Toulouse est commencé.

— Un journal de Toulouse avait annoncé un conflit à Tarbes entre le 20^e régiment d'artillerie et la population; un avis de M. de Kératry dément la nouvelle.

— La police a découvert à Paris une fabrication de faux timbres-poste. Les figurines sont au type de la République. L'imitation serait parfaite, sans la contexture des chiffres (15 et 25 centimes) où l'on remarque de la bavure. Cette découverte hâtera probablement la suppression des timbres imagés et le remplacement de la figurine par le nombre divisionnaire.

— Les effets de la rareté des espèces métalliques, à quelque cause qu'on l'attribue, vont être promptement atténués, sinon détruits. Voici quelques-uns des mesures qui sont arrêtées dans les conseils du gouvernement en vue d'obtenir ce résultat.

Il est décidé que l'émission des coupures fiduciaires de cinq francs sera autorisée et effectuée dans le plus bref délai.

La Banque de France ne se charge point de cette émission, mais elle la laisse à l'initiative d'établissements privés, parmi lesquels on peut d'ores et déjà citer le Comptoir d'escompte.

La Banque de France et le Trésor public s'engagent seulement à accepter ces coupures comme monnaie valable et courante.

— Une commission militaire nommée par M. de Cisse y vient d'être chargée, au ministère de la guerre, d'un travail qui intéresse tous les départements de France.

Cette commission classe par ordre de mérite les régiments de mobiles qui ont pris part à la guerre tant à Paris qu'en province.

Ce tableau d'honneur sera publié dans l'*Officiel*.

Quelques-uns des régiments de mobiles qui ont été au siège de Paris sont classés les premiers.

— Il est sérieusement question de rétablir le corps des vétérans militaires, tel qu'il existait avant 1834.

Avant cette époque, en effet, tous les militaires ayant 25 années de service pouvaient rester sous les armes, à la condition toutefois d'entrer dans les compagnies de vétérans.

Ainsi, en 1825, il y avait 47 compagnies de ces vieux soldats; en 1834, il n'y en avait plus que 12, qui s'éteignirent les unes après les autres, si bien qu'en 1854 l'effectif en fut réduit à 2 compagnies seulement.

En rétablissant l'ancien effectif des vétérans, on aurait pour but d'affecter les anciens militaires, encore valides, au service des palais, des ministères, des administrations publiques, etc. Cette combinaison aurait pour résultat de rendre à l'instruction militaire cinq ou six mille jeunes soldats dont les journées se passent à monter des gardes.

— M. Ledru-Rollin vient d'arriver à Paris. On avait prétendu d'abord que le célèbre publiciste ne prendrait aucune part aux luttes de la politique. Erreur! M. Ledru-Rollin va se ceindre les reins et descendre aussi dans l'arène pour diriger de ses conseils un journal ultra-radical.

— L'image de l'aigle impérial vient de disparaître de l'empreinte du timbre national.

Le timbre nouveau, gravé par Oudiné, représente l'image de l'abondance, sous la forme d'une statue grecque assise, tenant de la main droite des épis de blé, et une corne d'abondance dans la main gauche. L'exergue porte ces trois mots : *Enregistrement, Timbre et Domaines*.

— Le prince impérial est à Londres.

L'ex-empereur a fait entrer son fils à King's collège, où il terminera ses études comme élève externe.

— Nous pouvons affirmer absolument la nouvelle suivante :

M. Cambetta va se marier.

Encore un républicain à la mer.

— Le *Propagateur* annonce l'arrestation de M. Lober, chef de la division des finances à la préfecture du Nord, pour des affaires relatives aux dépenses de l'armement pendant la guerre de 1870.

— La santé de la reine d'Angleterre continue à s'améliorer. Un séjour de trois jours à Glahalt-Shiel, en compagnie de la princesse de Hesse et du prince Léopold, lui a fait beaucoup de bien.

Dimanche, Sa Majesté a pu dîner en famille, pour la première fois depuis son séjour à Balmoral.

Il est enfin décidé que la reine quittera l'Ecosse vers le 11 novembre.

— Le 1^{er} novembre a été la date d'une révolution radicale dans l'armée anglaise.

A partir de ce jour, l'achat des grades dans l'armée est interdit : l'avancement n'aura lieu qu'au choix et à l'ancienneté; c'est la mise en vigueur de la loi votée durant la dernière session du Parlement.

Tout officier, en prenant possession de son grade, par promotion ou permutation, devra faire la déclaration, sur « son honneur d'officier et de

Dernières Nouvelles.

Paris, 6 novembre. — Il n'est pas exact que la Préfecture de Marseille ait été offerte à M. Anatole Delaforge.

On confirme qu'à la revue des gardiens de la paix, il y aura une distribution de récompenses par M. Thiers, jeudi, à Versailles.

L'Officiel publie un décret annulant des délibérations des conseils d'arrondissement d'Apt, de Carpentras, d'Avignon, comme dépassant les limites de leurs attributions.

La commission des grâces se réunira vendredi. De nombreux dossiers lui seront soumis.

Les négociations continuent favorablement sur les modifications du traité de commerce avec l'Angleterre, lequel ne sera nullement dénoncé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 4 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 57 1/2.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 84 7/8.
5 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 94 1/2.

BOURSE DU 6 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 57 1/2.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 84 5/8.
5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 94 1/2.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : la Crise monétaire à Paris ; Vente de l'or devant la Bourse ; Entrée du tunnel du Mont-Cenis, versant italien ; les Portraits de MM. Graton et Sommeiller, ingénieurs du tunnel ; la Fabrication de l'Indigo dans l'Inde ; la Prison d'Alifore, à Calcutta ; M. Thiers, visitant les ruines de sa maison ; Vente de linges de la Liste civile, au Louvre ; Londres : le pont de Blackfriars et l'église St-Paul ; « Petit papa ! je t'assure... » ravissante page d'art ; la Rentrée du troupeau ; Modes parisiennes. — Rébus, Problèmes d'échecs. — La réputation de l'Univers illustré est faite depuis trop longtemps pour que nous ayons besoin de dire que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. Il nous suffira d'ajouter que la plus scrupuleuse moralité préside au choix des articles de cette magnifique publication, que ses fidèles lecteurs appellent justement le vrai journal de la famille. Abonnements, pour Paris et les départements : Un an : 20 fr. ; Six mois : 10 fr. ; Trois mois : 5 fr. Le numéro de 16 pages : 30 c. — Par la poste : 35 c. Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Marché de Saumur du 4 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 28 35	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75 15	Foin (h. bar.) 780	100	—
Orge 65 11 50	Luzerne —	780	85
Avoine h. bar. 50	Paille —	780	80
Fèves 75 15 50	Amandes	50	—
Pois blancs 80 38	— cassées 50	—	—
— rouges 80 40	Cire jaune	50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	(52 k. 500) — à —	—	—
Chenevis 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc	—	à —
— chenevis 50	Demi-couleur	—	à —
— delin 50	Brun	—	à —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1871,	1 ^{re} id. 55 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871,	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871,	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1871.	35 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	90 à 100
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1870.	80 à 100
Varrains, 1870.	80 à 100
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1870.	85 à 90
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 80 à 85
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

sausitôt délégués au Conseil de Maine-et-Loire pour s'entendre sur cette question.

Les compagnies des deux bataillons de la garde nationale, y compris celles de l'artillerie et des pompiers, se réuniront pour une revue d'armes, dimanche prochain 12 courant, à une heure du soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

(Ordres des commandants Fermet et Rapaud, du 6 novembre 1871.)

La question du prix des permis de chasse, si vivement discutée depuis quelque temps, vient de recevoir une solution.

De nombreuses réclamations ayant été faites par les intéressés, le ministre a décidé que l'augmentation de la taxe n'est pas applicable aux permis demandés régulièrement avant la promulgation du nouveau tarif, et que les sommes qui auront été versées en paiement de ce supplément de droits pour de semblables permis seront restituées.

On lit dans le Journal de la Vienne :

Dans la nuit de mardi à mercredi, deux boîtes à lettres ont été fracturées à l'Ecole de droit de Poitiers et à la porte de l'Hôtel-Dieu. On ne peut se rendre un compte bien exact de l'intention qui préside à l'accomplissement d'un pareil fait, se reproduisant une seconde fois dans notre ville à quelques jours d'intervalle. La porte qui ferme la cavité contenant les lettres a été fracturée à l'aide d'un instrument qu'on a introduit par la fente horizontale sur lequel on a pesé jusqu'à ce que le bois cédât. Quand la fracture fut opérée, les délinquants se retirèrent. On croit qu'ils n'ont pas touché aux lettres.

Il serait à désirer que des mesures énergiques fussent prises pour empêcher le retour de ces méfaits qui sèment l'inquiétude dans notre ville.

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

Aggravation. — Faible, très-faible aujourd'hui. On craint fort que cette faiblesse n'arrive à l'état chronique.

(La scène se passe dans le cabinet de M. Bonnemère. — Il est seul. — Ecoutez.)

Diable ! Diable ! En voilà d'une belle. Ces catholiques qui se mêlent à présent de se défendre quand on les attaque ! C'est trop fort. Jusque-là ma prose coulait cahin caba dans ce bon Courrier de Saumur. Je ne sais pas si on l'admirait, mais on ne lui disait rien. Tout d'un coup, sans dire gare, ils viennent me prendre la main dans le sac. Tout de même, j'étais bien simple avec mon Mahomet, un Mahomet qui n'a pas été persécuteur. Le premier bambin, avec un peu d'histoire, ne sait que ça ; le glaive, le sabre, le cimeterre musulman. Mais oui, ils l'ont bien dit, c'était de l'ignorance, et de belle taille encore, ou bien une mauvaise foi conditionnée. Diable ! Diable !

La religion chrétienne qui produit des guerres riches en forfaits et toutes sortes d'abominations. Mais ai-je bien dit cela ?... Je n'ai pas dit cela.... Ma foi si ! le voilà bien. C'est qu'ils ont raison, ce n'est pas fort, mettre au compte de la Religion les crimes que des scélérats ont commis en abusant de son nom. A ce prix-là, c'est notre pauvre République qui ne serait pas blanche ! Depuis 80 ans, rien qu'en trois fois, elle en aurait un joli bilan.

Maintenant cet immonde et élastique Panthéon dans lequel, les chrétiens ont commis la faute de ne pas accepter, pour Jésus, la place qu'on leur offrait, entre des dieux débauchés et corrupteurs. *Elastique*, joliment tombé pour l'épithète ! Ils n'auraient pas trouvé mieux contre moi. Le Courrier de Saumur ne m'aurait-il pas joué, sans le vouloir, un mauvais tour ? Eh ! non, la voilà bien, cette phrase imprimée avec ses *eussent* et ses *n'eussent*, ses *qui* et ses *que*, ses *et* et ses *en*, ses *qu'avait* et ses *qu'avaient*.... N'en parlons plus.

Et puis le clergé qui obéit à un mot mystérieux. Vrai je n'en sais rien du tout, cela ne doit pas être bien sûr. Bast, je pensais que ça passerait tout de même. Quant aux curés qui raniment les passions religieuses, tu t'es encore mis le doigt dans l'œil, mon bon.

Je conçois maintenant. Depuis des mois et des mois, les contes les plus sots, les inventions les plus diaboliques pleuvent sur le dos des pré-

tres. L'Internationale, qui après tout en veut à ma bourse tout autant qu'à la vie du clergé, à la propriété tout autant qu'à la religion, pousse à la haine des curés, et pourquoi ? parce que les curés défendent les éternels principes qui seuls sauvegardent la religion, la justice et la propriété, ah ! oui, je comprends, cette accusation maladroite a dû révolter non-seulement les catholiques, mais tous les gens qui raisonnent, indignés de voir les rôles si odieusement intervertis. Quel drôle de métier j'ai fait là, ni honorable ni intelligent, hein !

Et encore les évêques qui se laissent appeler Monseigneur, à peu près comme les avocats et les notaires qui se laissent appeler Maître. Si ce niais de Pierre allait venir me demander pourquoi je veux que mon domestique m'appelle Monsieur, pendant que je l'appelle tout bonnement Pierre. Sans doute, je lui répondrais que je suis son supérieur. Mais, c'est trop simple, il ne comprendrait point, sapristi ! C'est que du coup, c'est bête tout de bon ; pas de chance, dam ! Mais qu'est-ce que tu avais donc, ce jour-là, mon pauvre vieux ? est-ce que tu rêvais ? Justement, c'est qu'ils me l'ont positivement dit.

Ah ! ça, mais il s'agit de se réveiller et de sortir de ce pétrin. Car j'y suis, foi d'homme, et enfoncé jusqu'au cou. Revenir sur Mahomet ; impossible. Diable de Mahomet, avec toi, c'est fini, j'essayerais plutôt du saint-simonisme que de me faire musulman. Me rattraper sur ce sophisme gros comme une maison, à l'endroit de la religion chrétienne, pas moyen, et le mot mystérieux (?), et ces idiots de cancan sur les curés. J'en ai déjà trop dit. Quant au Panthéon élastique ? Brrrou !...

Et pourtant, il faut répondre. Mais par où passer ? Si je ne réponds point, ils vont dire que je suis éreinté ; si je réponds à tort ou à travers, en parlant d'autre chose, ils le diront tout de même. Mais je veux répondre, moi. Cependant quelqu'un qui s'y connaît a dit que la marque d'un esprit tout-à-fait inférieur est de s'obstiner et de s'enrager où l'on a manifestement tort ; de consentir à dire des inepties plutôt que de rester court. Tant pis, j'ai mon idée. Ah ! vous dites que je ne sais pas l'histoire, eh bien ! vous allez voir. Tiens ! tiens ! moi qui n'y pensais pas. Mais il y a toute la vieille friperie de scandales (et le scandale fait toujours peur aux honnêtes gens), les mauvais prêtres, les mauvais papes, l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, les Albigeois, les Dragonnades, Coutras, Auneau, David, Abigail, Bethsabée, les Mohabites, Joab et.... jusqu'à l'Isariote. Seulement, c'est le rapport qu'il peut y avoir entre Mahomet et toute cette décharge. On va le chercher. C'est qu'il n'y en a pas du tout. Ils vont me dire que je raisonne comme une huître ou comme un tambour. Ce n'est pas pour me flatter, mais c'est un peu ça.

Ah ! mais il y a l'histoire du clergé sous le règne de Louis XIV. Et comment lier encore mes accusations (le mot mystérieux (?) par exemple) contre le clergé actuel avec l'histoire du clergé sous Louis XIV. Entre mes arguments, c'est qu'il n'y a vraiment pas plus de rapport qu'entre un boulet et une croûte de pain. N'importe, si tu ne réponds pas à ce qu'on te dit, eh bien ! tu répondras à autre chose. Quand on ne fait pas comme on veut, on fait comme on peut. En avant, et.... encore un qui s'en va-t-en guerre.

(Ici s'arrête le soliloque.)

Dès le lendemain, notre homme, après avoir dignement promené son crochet parmi les vieilles guenilles démodées, arrivait tout essoufflé au Courrier de Saumur, pour y vider sa première hottée du scandale. On voit d'ici le coup d'épaupe.

Prenez garde, Monsieur Bonnemère, la hotte est lourde. Beaucoup s'y sont épuisés, beaucoup d'autres en sont restés poussifs pour le reste de leurs jours.

A nous maintenant de faire l'inventaire de la hottée ; la tâche est trop facile, et notre seul souci est de le faire aussi proprement que le comporte cette répugnante besogne.

(La suite au prochain numéro.)

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

gentleman, » qu'il n'a rien payé directement ou indirectement, que personne à sa connaissance n'a payé pour lui, et qu'il ne fera et ne reconnaîtra aucun paiement futur, à l'occasion de son grade. L'officier sortant fera une déclaration correspondante. Les termes en sont assez précis pour ne laisser aucun échappatoire aux restrictions mentales.

— On vient d'arrêter à New-York le président de la commission chargée des travaux publics de la ville, sous l'inculpation de détournement des fonds confiés à sa gestion, et montant à 19,000,000 de dollars.

Une bagatelle !

— Un des principaux ébénistes de Paris a reçu une singulière commande de S. M. le roi Kambuli l'Iberio, qui règne sur les côtes occidentales de l'Afrique.

Il s'agit d'un cercueil pour Sa Majesté qui aujourd'hui est encore très-bien portante.

D'après les indications apportées par un envoyé extraordinaire, un nègre, voici comment doit être fait ce cercueil :

Il aura trois mètres de longueur et un mètre cinquante de hauteur. Poli, verni en bleu, il sera orné de clous d'or.

L'intérieur sera en velours rouge, et des coussins magnifiques seront placés à l'endroit où reposera la tête. Dans le couvercle seront pratiquées six petites fenêtres et sur les côtés seront percées de petites glaces. Les quatre pieds seront en argent massif.

En même temps le fabricant a reçu l'ordre de mettre dans le cercueil : six bouteilles du meilleur cognac, deux pipes et le plus beau jeu d'échec possible.

Ces objets, dit la commande, sont destinés à accompagner Sa Majesté lors de son voyage dans l'autre monde.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur le compte-rendu au Président de la République par le ministre de l'intérieur, une médaille d'honneur de première classe a été décernée pour acte de dévouement à

M. FOUQUE AUGUSTE, fils, maçon à Saumur.

Le 23 mai 1870, Fouque, Auguste, s'était jeté tout habillé dans la Loire pour sauver un homme en danger de se noyer.

Fouque était déjà titulaire d'une médaille de deuxième classe.

L'essai de réunion de la garde nationale de Saumur n'a pas été heureux. Tous les hommes présents formaient à peine l'effectif d'une compagnie.

Après une heure d'attente sur la place de la Bilinge, ce fragment du bataillon mobilisable, renforcé de quelques fusiliers sédentaires, s'est mis en marche, a défilé devant l'Hôtel-de-Ville et a fait pour tout exercice une promenade militaire vers les coteaux de Dampierre.

Le soir, un banquet réunissait au café Salmon les officiers de la garde nationale et notre municipalité.

Le conseil général a voté 1,200 fr. pour la Société des courses de Saumur.

MM. Bury et Gigot ont été désignés pour se mettre en rapport avec deux collègues du conseil général de la Vienne pour s'entendre sur des questions de vicinalité.

L'Echo du Poitou publie les lignes suivantes :

On trouve dans l'un des comptes-rendus des séances de notre conseil général le vœu exprimé pour la prompte déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

Nous recevons à l'instant d'Angers une dépêche nous annonçant que, dans la séance d'hier, le conseil général de Maine-et-Loire, après avoir voté quelques modifications au tracé de la ligne de Poitiers à Saumur, a exprimé également le vœu que cette ligne soit déclarée d'utilité publique dans le plus bref délai.

Le conseil général des Deux-Sèvres a émis un vœu énergiquement favorable pour obtenir la concession de la ligne de Niort au Mans, par Parthenay et Thouars. Ce vœu a été aussi transmis d'urgence à M. le ministre, et deux membres ont été

LA FRANCE NOUVELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

PRIX D'ABONNEMENT

(franco) par la poste :

UN AN	25 fr.
SIX MOIS	12 50
TROIS MOIS	6 50
UN MOIS	2 50
Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN	35

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef : M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs : M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France; — M. l'abbé JAUGEY, docteur en théologie; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE; — M. EUG. DE MARGUERIE; — M. PAUL DE COUBERTIN; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique; — M. ALEXANDRE GLENARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire-général de la Rédaction : M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise; elle indique et résume notre programme. Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale. Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage. La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs: en même temps que la politique devenait anti-nationale, la littérature devenait corruptrice. Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas! la plus acceptée — la presse périodique amusante: elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes; elle séduisait les imaginations et corrompait les esprits. Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence. Nous voulons remonter ce courant dangereux; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin. Nous lutterons à armes courtoises, nous combattrons des tendances, nous n'entreprendrons ni attaques, ni polémiques.

Notre OEuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à honneur de faire connaître. Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Eglise et de la France. Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien me prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent: avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie. C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous impose la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Etranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne. Heureux si notre OEuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 12 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 50), en un mandat-poste à M. Antonio AZUR: Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 24, rue Taitebout, Paris.

MEMBRES FONDATEURS — SOCIÉTÉ DU JOURNAL LA FRANCE NOUVELLE

L'appel que nous avons adressé aux Catholiques a été entendu; les hommes de sens et de foi ont compris le but et l'utilité pratique de l'œuvre à laquelle nous nous dévouons. Nous sommes en mesure de paraître le 15 septembre. Notre souscription aux parts de Membres-Fondateurs reste ouverte quelques jours encore; elle sera close définitivement lors de l'apparition du Journal. Rappelons ici que tout souscripteur d'une part a droit, soit à l'intérêt de 5 0/0 de son versement, avec sa quote-part dans les bénéfices, soit à un Abonnement perpétuel et transmissible, abonnement qui lui tient lieu d'intérêt et de dividende, puisque son titre de cent francs lui assure, chaque année, un journal dont le prix d'abonnement est de 25 francs, — ce qui, en réalité, lui constitue pour son versement de 100 francs un revenu de 25 0/0. Il importe que le souscripteur nous fasse connaître son option. Tout Souscripteur à deux ou plusieurs parts, a droit : 1° A l'Abonnement perpétuel et transmissible, afférent à sa première part (si tel est son choix); 2° Pour les parts suivantes, à l'intérêt à 5 0/0 l'an de son versement, et à sa quote-part dans les bénéfices de l'exploitation du Journal. Adresser, sous pli chargé, le montant de sa souscription, en indiquant l'option, à MM. A. AZUR et Cie.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire.)

ADJUDICATION

SAVOIR :

1^{re}. Le vingt-six novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, arrondissement de Saumur, 1° D'UNE MAISON, sise à Vihiers, sur la place du Champ-de-Foire, dans laquelle s'exploite un café fort achalandé, connu sous le nom de Café du Commerce. Mise à prix 15.000 fr. 2° D'UNE AUTRE MAISON, avec bâtiments, cour, hangar, servitudes, attenants à la précédente. Mise à prix 10.000 fr. 2^{me}. Le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, DEUX MAISONS, avec jardin, terrain propre à bâtir et dépendances, le tout sis à Angers, rue Volney, n° 45, formant deux lots dont la mise à prix est de dix-neuf mille francs pour chacun d'eux. Voir, pour le détail, le numéro du Journal de Maine-et-Loire du deux novembre mil huit cent soixante-onze, et le Courrier de Saumur du premier novembre mil huit cent soixante-onze. S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M^e LABICHE, avoué à Saumur, poursuivant la vente, soit à M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et à M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaires du cahier des charges. (358)

Saumur, imp. de P. GODET.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie. UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier. S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre. S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ensemble ou séparément, MAISON DUVEAU-GIRARD Rue Royale, n° 1, QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde; DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée; DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie. S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, demande deux clercs.

Nouveautés.

MAISON GABORIT. On demande un apprenti.

A LA VILLE DE PARIS

TOILES, CONFECTIONS HOMMES, Draperies.

NOUVEAUTÉS

SOIERIES, CONFECTIONS DAMES, Nouveautés.

GROS ET DÉTAIL Place Saint-Pierre,

GROS ET DÉTAIL

SAUMUR

MERCERIE.

ARTICLES pour MARIAGES

BONNETERIE.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS

POUR

Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.

BENZINE J. GARDOT
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^e GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épicier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)